



45, rue Kléber
92300 LEVALLOIS PERRET

Fondation Notre Dame

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Fondation Notre Dame

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992

Siège social : 10 rue du Cloître Notre-Dame 75004 Paris

N° SIREN : 393 739 594

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au conseil d'administration de la Fondation Notre Dame,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Notre Dame relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2.2. *Changement de méthode comptable* de l'annexe des comptes annuels qui expose les incidences du changement de méthode comptable induit par la première application des règlements ANC n° 2022-06 et ANC n° 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance des appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la conformité aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par les règlements ANC n° 2020-08 et ANC n° 2023-03 du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER), ainsi que le caractère approprié des modalités et hypothèses retenues pour leur élaboration, présentées dans la note 5. « Commentaires sur le CROD et le CER » de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut

raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 04 juin 2026

Signé par :

 130CF300E20342D...

Aurélie JOUBIN

Associée

LA FONDATION NOTRE DAME

BILAN ACTIF

En Euros

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2025	31/12/2024
COMPTES DE LIAISON				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 456 467	3 951 289	1 505 178	2 677 421
Donations temporaires d'usufruit	5 207 700	3 781 298	1 426 402	2 660 599
Concessions, brevets, droits similaires	228 187	169 990	58 196	16 822
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	20 580		20 580	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	44 422 089	5 569 266	38 852 823	35 521 433
Terrains	22 531 160		22 531 160	18 847 160
Constructions	21 525 873	5 461 456	16 064 417	16 617 790
Installations tech., outillage (matériel et mobilier de bureau)	121 658	107 810	13 848	16 799
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	243 398		243 398	39 684
BIENS RECUS PAR LEGS, DONATIONS, DESTINES A ETRE CEDES	10 825 964	27 500	10 798 464	3 714 535
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	38 424 911	1 563 832	36 861 079	32 328 177
Participations	40 000		40 000	
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	38 377 579	1 563 832	36 813 746	32 278 764
Obligations	5 037 673	599 056	4 438 617	5 828 255
Actions	8 597 051	407 834	8 189 217	7 800 574
Autres (OPCVM, etc)	24 742 854	556 942	24 185 912	18 649 935
Obligations, intérêts courus à recevoir	7 332		7 332	49 413
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	99 129 430	11 111 886	88 017 544	74 241 566
CREANCES	17 199 088	1 375 755	15 823 333	7 578 051
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 590 223	89 089	1 501 134	1 416 546
Créances reçues par legs ou donations	15 180 656	1 286 667	13 893 989	5 255 782
Autres créances	348 993		348 993	826 626
Charges constatées d'avance	79 217		79 217	79 097
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	12 251 123	191 860	12 059 263	10 540 947
Valeurs Mobilières de Placement				
Obligations	98 362	10 312	88 050	300 210
Actions	1 935 493	144 829	1 790 664	1 384 146
Autres (OPCVM, etc)	10 217 269	36 719	10 180 549	8 856 591
Fonds obligataires				
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS DISPONIBILITES	41 498 386		41 498 386	45 761 416
TOTAL ACTIF CIRCULANT	70 948 598	1 567 616	69 380 982	63 880 415
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif				
TOTAL GENERAL	170 078 028	12 679 502	157 398 526	138 121 981

LA FONDATION NOTRE DAME

BILAN PASSIF

En Euros

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
COMPTES DE LIAISON		
Fonds propres	57 790 711	45 434 035
Fonds propres sans droit de reprise	36 228 711	27 312 035
Fonds propres statutaires	20 887 728	20 887 728
Fonds propres complémentaires	15 340 983	6 424 306
Fonds propres avec droit de reprise	21 562 000	18 122 000
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires	21 562 000	18 122 000
Ecarts de réévaluation		
Réserves	2 532 839	2 938 281
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	2 532 839	2 938 281
Autres réserves		
Report à nouveau	3 528 039	3 655 075
Excédent ou déficit de l'exercice	352 174	-537 251
SITUATION NETTE (Sous-Total)	64 203 763	51 490 140
Fonds propres consommables	31 333 094	27 184 195
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	95 536 857	78 674 335
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	6 513 409	7 773 291
Fonds dédiés	32 935 246	30 970 589
TOTAL II	39 448 655	38 743 880
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	171 830	138 887
TOTAL III	171 830	138 887
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	189 583	224 583
Emprunts et dettes financières divers	92 447	125 762
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	775 572	873 152
Dettes des legs ou donations	3 835 141	3 755 125
Dettes fiscales et sociales	364 640	415 607
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 678	2 678
Autres dettes	16 981 122	15 167 970
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	22 241 184	20 564 878
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	157 398 526	138 121 981

LA FONDATION NOTRE DAME

COMPTE DE RESULTAT

En Euro

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services	2 071 173	
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
Ventes de prestations de services (dont parrainages)	2 071 173	
Produits de tiers financeurs	62 845 634	106 026 518
Concours publics et subventions d'exploitation	10 000	41 000
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	5 306 531	8 629 726
Ressources liées à la générosité du public	57 529 104	97 255 792
Dons manuels	19 126 256	19 480 199
Mécénats	29 174 207	70 846 997
Legs, donations et assurances-vie	9 228 640	6 272 216
Autres produits liés à la générosité & abandon de frais		656 381
Contributions financières d'autres organismes		100 000
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	120 992	4 539
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisation des fonds dédiés	6 656 274	2 455 812
Autres produits	7 625	18
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	71 701 698	108 486 888
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	4 947 868	4 513 738
Aides financières (projets engagés)	59 113 482	98 087 553
Impôts, taxes et versements assimilés	149 464	164 915
Salaires	1 208 330	1 432 172
Cotisations sociales	596 938	650 092
Charges communes aux fondations abritées		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	628 201	722 924
Dotations aux provisions	79 407	15 336
Valeurs comptables des immobilisations incorpo. et corpo. cédées		
Reports en fonds dédiés	9 016 854	6 240 836
Autres charges	167 186	44 529
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	75 907 731	111 872 095
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(4 206 033)	(3 385 207)
PRODUITS FINANCIERS		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.	3 402 140	1 509 380
Autres intérêts et produits assimilés	938 487	1 465 600
Reprises sur dépréciations et provisions	1 386 806	344 228
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	85 126	82 272
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	5 812 560	3 401 481
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	241 091	588 186
Intérêts et charges assimilées	967 578	99 490
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nette sur cessions de V.M.P. et d'instruments de trésorerie	45 685	950
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)	1 254 354	688 627
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	4 558 207	2 712 854
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	352 174	(672 353)

LA FONDATION NOTRE DAME

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		193 780
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		193 780
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		58 678
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		58 678
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		135 103
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise VII		
Impôts sur les bénéfices VIII		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	77 514 259	112 082 149
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	77 162 084	112 619 400
EXCEDENT OU DEFICIT	352 174	(537 251)

Evaluation des contributions volontaires en nature	31/12/2025	31/12/2024
RESSOURCES		
Dons en nature		
Prestations en nature	32 774	31 419
Bénévolat	1 287 963	1 159 321
TOTAL RESSOURCES	1 320 737	1 190 741
EMPLOIS		
Secours en nature	6 200	
Mise à disposition gratuite de biens et services	26 574	31 231
Prestations en nature		188
Personnel bénévole	1 287 963	1 159 321
TOTAL EMPLOIS	1 320 737	1 190 741

LA FONDATION NOTRE DAME

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

En euros

A- PRODUITS et CHARGES	31/12/2025		31/12/2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	60 363 495	60 363 495	98 071 225	98 071 225
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	56 940 652	56 940 652	96 139 656	96 139 656
- Dons manuels	18 966 553	18 966 553	19 338 098	19 338 098
- Legs, donations et assurance-vie	8 836 392	8 836 392	5 828 690	5 828 690
- Mécénat	29 137 707	29 137 707	70 972 868	70 972 868
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	3 422 843	3 422 843	1 931 568	1 931 569
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	10 363 499		11 509 764	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises			100 000	
2.3 Contributions financières sans contrepartie			11 409 764	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	10 363 499			
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	10 000		41 000	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	120 992	119 883	4 539	4 539
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	6 656 274	6 358 326	2 455 812	1 355 062
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	77 514 259	66 841 704	112 082 341	99 430 827
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	60 255 728	52 575 057	99 215 427	89 020 067
1.1 Réalisées en France	60 255 728	52 575 057	99 215 427	89 020 067
- Actions réalisées par l'organisme	361 911	319 499	310 701	291 052
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	59 113 482	51 482 804	98 087 553	87 920 289
- Accompagnement des projets	780 335	772 755	817 173	808 725
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	4 413 895	4 403 883	4 303 558	4 262 558
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	4 413 895	4 403 883	4 303 558	4 262 558
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	3 396 202	1 561 303	2 846 155	1 322 320
3.1 Frais de gestion	1 241 350	826 547	1 241 046	914 254
3.2 Frais de gestion immobilière	900 498	186 968	879 940	228 336
3.3 Charges financières	1 254 354	547 788	725 168	179 730
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	79 407	2 825	13 617	
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	9 016 854	7 963 303	6 240 836	5 390 952
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	77 162 085	66 506 371	112 619 592	99 995 896
EXCEDENT OU DEFICIT	352 174	335 333	(537 251)	(565 070)

LA FONDATION NOTRE DAME

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

En euros

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2025		31/12/2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIB. VOLONT. LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 320 737	1 320 737	1 190 741	1 190 741
Bénévolat	1 287 963	1 287 963	1 159 321	1 159 321
Prestations en nature	32 774	32 774	31 419	31 419
Dons en nature				
2 - CONTRIB. VOLONT. NON LIEES /GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	1 320 737	1 320 737	1 190 741	1 190 741
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIB. VOLONT. AUX MISSIONS SOCIALES	277 901	277 901	272 299	272 299
Réalisées en France	277 901	277 901	272 299	272 299
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIB. VOLONT. A LA RECHERCHE DE FONDS	346 125	346 125	304 482	304 482
3 - CONTRIB. VOLONT. AU FONCTIONNEMENT	663 937	663 937	582 540	582 540
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	1 287 963	1 287 963	1 159 321	1 159 321

LA FONDATION NOTRE DAME

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION		31/12/2025	31/12/2024	RESSOURCES PAR ORIGINE		31/12/2025	31/12/2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE		RESSOURCES DE L'EXERCICE		TOTAL DES RESSOURCES		TOTAL DES RESSOURCES	
1 - MISSIONS SOCIALES Réalisées en France - Actions réalisées directement - Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France - Accompagnement des projets		52 575 057	89 020 067	1 - Ressources liées à la générosité du public		60 363 495	98 071 225
		52 575 057	89 020 067	Cotisations sans contreparties			
		319 499	297 052	Dons manuels		18 966 553	19 546 161
		51 482 804	87 920 289	Legs, donations et assurances-vie		8 836 392	5 828 690
		772 755	808 725	Mécanismes		29 137 707	70 764 790
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS - Frais d'appel à la générosité du public - Frais de recherche d'autres ressources		4 403 883	4 262 558	Autres ressources liées à la générosité du public		3 422 843	
		4 403 883	4 262 558				
		1 561 303	1 322 320				
		826 547	914 254				
		186 968	228 336				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT - Frais de gestion - Frais de gestion immobilière - Charges financières		547 788	179 730				
TOTAL DES EMPLOIS		58 540 243	94 604 944	TOTAL DES RESSOURCES		60 363 495	98 071 225
4 - Dotations aux provisions et dépréciations		2 826		2 - Reprises des provisions et dépréciations		119 883	4 539
		7 963 303	5 390 952	3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs		6 358 326	1 355 061
		335 332		DEFICIT de la générosité du public de l'exercice			565 070
EXCEDENT de la générosité du public de l'exercice							
TOTAL		66 841 704	99 995 896	TOTAL		66 841 704	99 995 896
RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DÉBUT EXERCICE (hors fonds dédiés)				Ressources reportées liées à la générosité du public début exercice		6 416 380	6 981 450
				(+/-) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public			
				(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		335 332	(565 070)
RESSOURCES APPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (hors fonds dédiés)				Ressources apportées liées à la générosité du public en fin d'exercice		6 751 713	6 416 380

LA FONDATION NOTRE DAME

Contributions volontaires en nature		31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE					
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	Réalisées en France	277 901	303 718	1 320 737	1 190 741
	Réalisées à l'étranger	277 901	303 718	1 287 963	1 159 321
				32 774	31 419
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS		346 125	304 482		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		663 937	582 540		
TOTAL		1 287 963	1 190 741	TOTAL	1 190 741

RESSOURCES DE L'EXERCICE

1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

Bénévolat
Prestations en nature
Dons en nature

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public	
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	6 256 507
(-) utilisation	6 656 274
(+) report	9 016 854
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	8 617 087

2 471 483

2 455 812

6 240 836

6 256 507

LA FONDATION NOTRE DAME

En euros

LEGS, DONATIONS & ASSURANCES-VIE	31/12/2025	31/12/2024
Produits	17 676 278	13 841 236
Montant perçu au titre d'assurances-vie	2 815 106	788 951
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	5 905 782	5 747 012
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	4 446 565	3 169 852
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		66 667
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	4 508 825	4 068 753
Charges	8 447 638	7 569 020
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	3 964 498	3 343 766
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par leg ou donations destinés à être cédés		
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	4 483 140	4 225 254
SOLDE	9 228 640	6 272 216

LA FONDATION
NOTRE DAME
PORTEURS D'ESPÉRANCE



2025

ANNEXE

LA FONDATION NOTRE DAME
EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

ANNEXE

1. ACTIVITES DE LA FONDATION.....	4
1.1. OBJET.....	4
1.2. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2025	4
1.3. DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE	5
1.4. EVENEMENT POSTERIEUR A LA CLOTURE	5
2. REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	6
2.1. CADRE LEGAL DE REFERENCE.....	6
2.2. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE	6
2.2.1. Application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03	6
2.3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES	7
2.3.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations.....	8
2.3.2. Mutualisation partielle des dotations.....	9
2.3.3. Fonds dédiés, résultat et report à nouveau.....	9
2.3.4. Traitement des legs et donations.....	10
2.3.5. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées.....	11
2.3.6. Immobilisations corporelles et incorporelles.....	11
2.3.7. Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement.....	11
2.3.8. Zoom spécifique sur le Compte Emploi-Ressources (CER) et le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD).....	12
3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN.....	13
3.1. NOTES SUR L'ACTIF.....	13
3.1.1. Immobilisations corporelles et incorporelles.....	13
3.1.2. Donations Temporaires d'usufruit en valeurs brutes	14
3.1.3. Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements.....	14
3.1.4. Disponibilités	15
3.1.5. Créances clients et comptes rattachés.....	16
3.1.6. Charges constatées d'avance.....	16
3.2. NOTES SUR LE PASSIF	17
3.2.1. Fonds propres.....	17
3.2.2. Evolution du Report à nouveau	20
3.2.3. Affectation de tout ou partie du résultat & réserves.....	20
3.2.4. Congés payés et compte épargne temps.....	21
3.2.5. Indemnités pour départ à la retraite	21
3.2.6. Taxe sur les salaires	21
3.2.7. Fonds reportés liés aux legs et donations.....	22
3.2.8. Fonds dédiés.....	22
3.2.9. Provisions.....	28
3.2.9.1 Provisions pour risques.....	28
3.2.9.2 Provisions pour charges	28
3.2.9.3 Provisions pour dépréciation des créances	28
3.2.9.4 Dépréciation sur legs des biens reçus	28
3.2.10. Etats des échéances des dettes.....	29
3.2.11. Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	29
3.2.12. Charges à payer	30

4.	COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT	31
4.1.	LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE.....	31
4.2.	CHARGES ADMINISTRATIVES COMMUNES	31
4.3.	PROJETS SOUTENUS.....	31
5.	COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)	33
5.1.	PRODUITS (CROD)/RESSOURCES (CER) PAR ORIGINE.....	33
5.1.1.	Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1).....	33
5.1.2.	Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3).....	33
5.1.3.	Subventions & autres concours publics (rubrique 3).....	33
5.1.4.	Utilisation des fonds dédiés antérieurs.....	33
5.1.5.	Contributions volontaires en nature	33
5.1.6.	Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER).....	34
5.2.	EMPLOIS	34
5.2.1.	Contenu des missions sociales	34
5.2.2.	Frais de recherche de fonds.....	36
5.2.3.	Contenu des frais de fonctionnement.....	36
5.2.4.	Reports en fonds dédiés de l'exercice.....	36
5.2.5.	Investissements du Fonds Insertion Logement.....	37
5.2.6.	Excédent de ressources de l'exercice	37
6.	AUTRES INFORMATIONS	37
6.1.	LOCAUX	37
6.2.	EFFECTIFS	38
6.3.	CONTRIBUTION DES BENEVOLES & CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	39
6.3.1.	Honoraires du Commissaire aux comptes	42
6.3.2.	Engagements hors bilan.....	42
6.3.2.1	Engagements donnés.....	42
6.3.2.2	Engagements reçus	42
6.3.3.	Rémunération des dirigeants	43

1. ACTIVITES DE LA FONDATION

1.1. Objet

L'établissement dit « Fondation Notre-Dame » a pour objet de « *développer, notamment pour le Diocèse de Paris, les actions dans les domaines caritatifs, social et éducatif d'une part, dans les domaines de l'art, de la culture et de la communication d'autre part. Elle apporte, dans la mesure de ses moyens, son soutien moral et financier aux œuvres, services et institutions dont l'activité répond à l'objet de la fondation.* »

Elle a vocation, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 modifiée et dans les conditions prévues aux présents statuts, à recevoir des versements pour le compte d'œuvres ou d'organismes mentionnés aux articles 200 et 238 bis du code général des Impôts qui s'assignent un but analogue au sien.

Elle a également pour vocation, conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi précitée, à recevoir, en vue de la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif se rattachant à ses missions, l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources sans que soit créée à cet effet une personne morale nouvelle. Cette affectation peut être dénommée fondation. » (Article 1 des statuts).

Fondation Reconnue d'Utilité Publique, à vocation de redistribution, la Fondation Notre Dame collecte des fonds pour le Programme Entraide & Education à Paris mais également à travers des fondations abritées faisant appel public à la générosité. La Fondation Notre Dame héberge aussi des fondations privées familiales ou patrimoniales qui apportent des moyens financiers afin de soutenir également des projets. Dans le cadre de leur objet respectif (généraliste ou culturel, éducatif, charitable), chaque fondation abritée, tout comme le Programme Entraide, sélectionne et accompagne les associations porteuses des projets retenus.

Dans le cadre de sa responsabilité de fondation abritante, la Fondation Notre Dame prend en charge la gestion comptable, financière et juridique des fondations abritées, leur permettant ainsi de se consacrer à leur mission.

1.2. Faits significatifs de l'exercice 2025

- La Fondation Notre Dame a recueilli 70,7 m€ de ressources en 2025 (versus 109,6 m€ en 2024) issus de trois sources de générosité bien distinctes :
 - Le Programme Entraide et les fondations abritées faisant appel public à la générosité dont les ressources augmentent, de 25,4 m€ en 2024 à 32,4 m€ en 2025, portées par des legs et donations conséquentes ;
 - Les fondations familiales et privées qui ont apporté 10,4 m€ versus 11,5 m€, en complémentarité de l'action des premiers ;
 - Le Fonds Cathédrale (27,9 m€ versus 72,7 m€ en 2024) dont l'activité se poursuit après la réouverture de décembre 2024, tant pour continuer de financer, avec l'appui des mécènes et donateurs, la restauration de la cathédrale pour des dommages antérieurs à l'incendie de 2019 que pour financer les projets culturels et de rayonnement portés par la cathédrale.
- Près de 700 projets, de toutes tailles, ont ainsi été soutenus en 2025 par le Programme Entraide et les fondations abritées tant dans les domaines de la solidarité, de l'éducation que de la culture

et du patrimoine pour un montant total de plus de 59 m€ qui ont été attribués, dont 25,4 m€ pour la seule restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris. En créant le Fonds des aidants, la Fondation Notre Dame a initié en fin d'année un appel à projets pour soutenir les associations répondant à ce nouvel enjeu de société.

- Au 31 décembre 2025, la Fondation Notre Dame compte désormais 59 fonds et fondations abritées actives dont 33 initiées par des particuliers ou des familles. Parmi les fonds et fondations abritées, 21 font appel public à la générosité. La Fondation Notre Dame elle-même, à travers ses programmes en propre « Entraide & Education », « Fonds des aidants » et « Fonds Cathédrale » collecte des fonds auprès du public. De plus, 5 fondations sont dites patrimoniales ou créées à l'initiative d'une entreprise, avec la vocation de gérer un patrimoine de rapport ou un patrimoine financier.
- Le total du Bilan a connu une forte augmentation de 14 % (157,4 m€ vs 138,1 m€ en 2024) avec plus de 57,8 m€ de fonds propres et 31,3 m€ de dotations consommables, près de 35 m€ de fonds dédiés des fondations abritées et des legs et donations à recevoir évalués à 6,5 m€. Le décès d'un des premiers fondateurs d'une fondation familiale a renforcé considérablement les capacités d'action de la Fondation Notre Dame en faveur du patrimoine religieux.
- En contrepartie de ces engagements, la Fondation Notre Dame dispose de 38,8 m€ en immobilier et de 48,9 m€ de placements financiers. L'année 2025 a également été marquée par un résultat financier exceptionnel (4,6 m€) versus 2,7 m€ en 2024 en raison de changements intervenus dans la gestion financière conduisant à la réalisation de plus-values. Les disponibilités (41,5 m€ versus 45,7 m€ 2024) permettent notamment de faire face aux engagements des projets représentant 13,9 m€ à verser au 31 décembre 2025.
- La Fondation Notre Dame peut compter sur une équipe permanente composée de 21 personnes salariées présentes au 31/12/2025 et s'appuyer sur le concours bénévole de 21 personnes au 31/12/2025 (3,1 ETP).
- En 2025, la dotation mutualisée a été dissoute, ses actifs ont été cédés. L'abandon de la règle du « buy and hold » a pour conséquence un changement de méthode comptable dans la comptabilisation des moins-values latentes relatives aux obligations. Auparavant, compte tenu du caractère pérenne de la Fondation Notre Dame et de l'engagement de conserver les obligations jusqu'à l'échéance, les moins-values latentes n'étaient pas provisionnées. Dorénavant, des provisions seront comptabilisées sur les moins-values latentes sur obligations.

1.3. Durée et période de l'exercice comptable

Les Comptes de la Fondation Notre Dame sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

1.4. Evènement postérieur à la clôture

Il n'y a pas de nouvel événement postérieur à la clôture.



2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2025 sont établis conformément aux règlements :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif à la réécriture du plan comptable général (modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 8 décembre 2016),
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020),
- ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers adopté par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) en novembre 2022, et homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023,
- ANC N° 2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers Homologué par arrêté du 26 décembre 2023

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

2.2. Changement de méthode comptable

2.2.1. Application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03

La première application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du PCG. Les modalités de mise en œuvre, incluant les modalités particulières de première application, figurent à l'article 27 du règlement.

En particulier, les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les principales informations nécessaires à la compréhension des changements de présentation induits par cette première application sur les états financiers de la Fondation sont les suivantes :

- Au titre de l'exercice 2024, les charges et produits exceptionnels, précédemment présentés sur plusieurs lignes, ont été regroupés sur les lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles », sans réexamen de leur qualification au regard de la nouvelle définition issue du règlement ANC n°2022-06.
- Les comptes de transferts de charges relatifs à l'exercice 2024, figurant sur la ligne « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » concernent des remboursements de maladie, prévoyance et d'assurances pour 29 638.70€

A compter de l'exercice 2025, ces montants sont enregistrés dans les comptes :

- 649_ pour un montant de 6 166,64€ et présentés sur la ligne « Salaires » concernant les remboursements de maladie et de prévoyance ;
- 75899_ pour un montant de 7 624,92 € qui concerne les remboursements d'assurance et autres ;
- Les comptes de prestations (706_), de produits des activités annexes (708_), des autres produits de l'AGP (75411001_) ainsi que des abandons de frais des bénévoles (75412_) figurant sur la ligne

« Autres produits liés à la générosité du public et abandon de frais » du compte de résultat en 2024, figurent désormais en 2025 sur les lignes :

- « Ventes de biens et Services » selon leur nature : le montant s'élève en 2025 à 2 071 173,46 € ;
- « Dons manuels » du compte de résultat pour un montant de 54 400€.

2.3. Principes comptables appliqués

Les statuts de la Fondation Notre Dame lui confèrent la capacité de fondation Abrisante, ce qui lui permet la constitution de fondations abritées au nom de donateurs (personnes physiques et/ou morales) ou de testateurs. Sans personnalité juridique propre, ces fondations abritées, bénéficient de l'affectation de biens, droits ou ressources.

Les comptes sont établis dans le respect des principes généraux de prudence, continuité d'exploitation, permanence des méthodes d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices.

La comptabilité de la Fondation Notre Dame comporte 63 établissements au 31 décembre 2025 soit :

- **1 établissement « charges Communes »** pour les frais généraux de la Fondation Abrisante non directement rattachables à une fondation abritée ou au Programme Entraide & Education.
- **21 fonds et fondations abritées faisant appel public à la générosité** : Fondation KTO, Fondation des Bernardins, Fondation Sainte-Geneviève, Fondation Adveniat, Fondation du Mont-Saint-Michel, Fondation des EDC, Fondation Avenir du Patrimoine à Paris, Fondation Saint-Etienne, Fondation Bible & Culture, Fondation de l'Abbaye de Lagrasse, Fondation des Œuvres du Berry, Fondation Vouloir l'Education, Fondation Fraternité de Fondacio, Fondation Hervé Renaudin, Fondation des AFC, le Fonds de la Maison Fraternelle de Créteil, le Fonds Cathédrale de Paris individualisé après l'incendie du 15 avril 2019 ainsi que le programme Entraide & Education à Paris. Il est à noter la création du Fonds des aidants courant 2025. Pour un meilleur suivi et une meilleure lecture des comptes, il existe encore deux fonds (Fonds Accueillir la Vie et le Fonds la Dauversière) qui avaient été créés à la suite de la fermeture de deux fondations correspondantes ; en effet, les fonds restants dans ces fondations ont été conservés et seront utilisés conformément à ce qui a été dans les conventions de partenariat signées avec la Fondation Notre Dame.
- **33 Fondations privées, familiales ou personnelles** : Fondation H., Fondation Frédéric de Sainte Opportune, Fondation Arche de Vie, Fondation Identité & Dignité, Fondation Robert Jeanteur, Fondation Saint-Vallerin, Fondation Karol Wojtyla pour l'amour humain, Fondation Marie-Eugénie Rose, Fondation Sainte-Foy, Fondation Anastasis, Fondation Saint-Eloi, Fondation Eleos, Fondation Bernard Dumas, Fondation Gabrielle, Fondation Chemin de Culture, Fondation Isabelle et Hubert d'Ornano, Fondation 55 Boissonade, Fondation Annie Beauchais, Fondation Le chemin du Samaritain, Fondation des Familles Martin et Olivier Bouygues, Fondation Ad Astra, Fondation des Flandres, Fondation Le songe du Charpentier, Fondation Cesarini, Fondation Parrhesia, Fondation Carlos-Pierre Bouvet, Fondation Fratelli Tutti, Fondation Stan Rougier, Fondation Anthelma, Fondation Meyriez, le Fonds Siloé et la Fondation Almadia.

Il est à noter la création de la Fondation des Barons de Plinval en 2025 et la fermeture des fondations CHM Saint-François, Jacques Donzac ainsi que la fermeture du Fonds T.

5 fondations patrimoniales (disposant d'une dotation mais ne faisant pas appel public à la générosité ou créées à l'initiative d'une entreprise) que sont la Fondation Sainte-Clotilde, la Fondation Thérèse de Lisieux et son Carmel, la Fondation Mutuelle Saint-Martin, la Fondation 154 et la Fondation Riccobono. La Fondation AXA pour le rayonnement de la Cathédrale a été clôturée en 2025.

Il a été mis fin au secteur « Mutualisation des dotations » au cours de l'exercice 2025.

Chaque établissement comptable d'une fondation faisant appel public à la générosité comprend :

- La collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs, mécénat) et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité (échanges de fichiers, contribution à des manifestations, etc.) ainsi que des contributions financières,
- Les charges associées à cette collecte,
- Le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Ces établissements enregistrent de plus :

- La répartition des charges de frais généraux des « Charges Communes » de la Fondation Abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame ;
- Les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.

Si l'établissement ne fait pas appel public à la générosité, il comprend :

- Les ressources et les charges liés à la gestion des actifs de la Fondation, notamment les produits financiers qui lui sont propres ainsi que les apports des fondateurs,
- Le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets,

Elle enregistre également :

- La répartition des charges de frais généraux de la Fondation Abritante selon la convention de création de la Fondation.

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et pour ceux faisant appel à la générosité du public un compte de résultat par Origine et Destination/Compte Emploi-Ressources. En particulier, chacun a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les opérations entre fondations abritées sont traitées par « Débiteurs/Créditeurs divers ».

2.3.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations

Les dotations et l'ensemble du passif de la Fondation Notre Dame sont comptabilisés de la manière suivante :

- La dotation pérenne représentative d'actifs aliénables consiste en apport d'actifs consentis à la Fondation Notre Dame en 1992 ou ultérieurement sans jamais avoir été frappés de clause d'inaliénabilité. Les actifs de la dotation propre de la Fondation Notre Dame sont intégralement constitués de placements financiers. A l'actif, ils trouvent leur correspondance dans les immobilisations financières. Comme le prévoit l'article 13 des statuts de la Fondation Notre Dame, les montants venant abonder la dotation statutaire, lors de l'affectation de tout ou partie du résultat par décision du Conseil d'Administration, sont comptabilisés au poste de « Fonds propres complémentaires ».
- Indépendamment de sa dotation, la Fondation Notre Dame a reçu et reçoit des dotations non consomptibles de la part des fondations abritées à vocation pérenne, comptabilisées également sous la ligne « Fonds propres complémentaires ». Ce sont les produits nets de charges qui sont enregistrés en dotations. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ces fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif,

Conseil propre à chaque fondation. Le mouvement est alors enregistré en « fonds propres complémentaires ».

- Depuis 2014, certaines fondations abritées ont été constituées par un apport initial, sous forme de dotation consommable, c'est-à-dire que le capital, ainsi que les revenus financiers de l'exercice, sont utilisés jusqu'à complète consommation des fonds. La Fondation sera clôturée dès lors qu'elle ne disposera plus d'aucun moyen financier. Le calendrier de la consommation des fonds peut être défini dès la création de la fondation abritée ou ne pas être précisé à l'origine. Dans ce dernier cas, la consommation se fait en fonction des besoins de l'exercice. Ces dotations sont comptabilisées à la ligne « Fonds consommables ».

2.3.2. Mutualisation partielle des dotations

Une mutualisation des dotations a été mise en place en 2009, année de création des premières fondations abritées avec dotation, la FND-abritante, la Fondation des Bernardins, la Fondation KTO, rejointes en 2011 par le Programme Entraide & Éducation. En 2025, la dotation mutualisée a été clôturée et ses différents actifs ont été soit vendus, soit repris par la FND-abritante et le Programme Entraide à la valeur de marché. A la suite de ces différentes opérations, le résultat de la dotation mutualisée s'est traduit par un excédent qui a été réparti sur les fondations ayant faits partis de cette mutualisation.

2.3.3. Fonds dédiés, résultat et report à nouveau

Définition d'un fonds dédié : il s'agit de la partie des ressources affectées par les donateurs qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris sur un engagement identifié. Il existe plusieurs niveaux de fonds dédiés au sein de la Fondation Notre Dame :

- Les fonds dédiés spécifiques aux fondations abritées et au Programme Entraide :

Une fondation abritée enregistre des « **fonds dédiés spécifiques aux fondations abritées** » (dans la présentation des comptes) lorsque la Fondation abritée a recueilli une affectation spécifique de la part de donateurs et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice ou pour le suivi de subventions publiques affectées à des projets.

Il figure également au Compte de Résultat dans la rubrique « Report en fonds dédiés » ainsi que dans le CROD et le CER.

Il peut aussi exister des fonds dédiés spécifiques au sein du Programme Entraide (« **fonds dédiés spécifiques du Programme Entraide** » dans la présentation des comptes) lorsque le Programme Entraide a également recueilli une affectation spécifique de la part de donateurs et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice ou pour le suivi de subventions publiques affectées à des projets.

L'utilisation ultérieure de ces ressources sera inscrite en produits des exercices futurs en « Utilisation des fonds dédiés » par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

Le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques dans les comptes des Fondations abritées. Ainsi dans les plaquettes propres à chaque fondation abritée, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le cumul des résultats des exercices antérieurs.

- Au niveau des comptes de la FND-Abritante il y a donc, désormais en une seule ligne au Passif, le cumul :
 - Des « fonds dédiés aux fondations abritées » correspondant au cumul des reports à nouveau de chaque fondation abritée.
 - Les fonds dédiés spécifiques comme précisées ci-dessus.

Le programme Entraide (en dehors de ses fonds dédiés spécifiques) est présenté en report à nouveau comme pour l'établissement recouvrant les charges communes et les fondations présentant un déficit. (Voir détail au 3.2.8 de cette annexe)

2.3.4. Traitement des legs et donations

Depuis le 01/01/2020, le nouveau règlement comptable a conduit à des changements importants concernant les legs et donations et notamment leur comptabilisation dès leur acceptation par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.

Ainsi, les Donations temporaires d'usufruit acceptées à partir du 1er janvier 2020 figurent à l'Actif / Immobilisations incorporelles à la ligne « Donations temporaires d'usufruit ». Les revenus sont constatés en compte de résultat au moment des encaissements effectifs. Les donations temporaires d'usufruit comptabilisées en immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ». (Voir Note 3.2.7).

Toutefois, comme le permet le règlement, les donations temporaires d'usufruit antérieures au 31 décembre 2019 ou celles dont la valorisation est très incertaine restent enregistrées en engagements hors bilan et les revenus constatés au fur et à mesure des encaissements. (Voir Note 6.5)

Les composantes d'un legs ou donations sont désormais les suivantes :

- Les Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés figurent à Actif / Immobilisations corporelles sur la ligne du même nom). Ils sont constitués uniquement des biens immobiliers destinés à être vendus ;
- Les créances reçues par legs ou donations (Actif circulant) qui sont l'ensemble des actifs non immobiliers des legs et donations.
Les biens destinés à être cédés comme les créances peuvent faire l'objet de dépréciations.
En contrepartie figure au Passif :
- Les dettes des legs ou donations (Passif / Dettes) dès lors qu'elles sont connues et figurent dans la délibération du Conseil d'Administration ;
- Les provisions pour charges sur legs ou donations (Passif / Provisions) constituées des obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que la Fondation s'engage à exécuter en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation ;
- Les fonds reportés (Passif / Fonds reportés et fonds dédiés) tant que la succession n'est pas réglée et les montants non encaissés.

En revanche, les assurances-vie demeurent enregistrées en engagements hors bilan dès lors qu'elles sont connues au 31 décembre et comptabilisées en compte de résultat uniquement à leur encaissement.

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes :

- « Autres produits sur legs ou donations »,
- Et « Autres charges sur legs ou donations »

À l'exception des charges étant identifiées comme répondant aux critères des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ou des obligations résultant des stipulations du testateur ou donateur.

A la date de clôture, les sommes nettes des legs en cours de réalisation (actifs diminués des passifs en attente) sont neutralisées au compte de résultat par une écriture de « Report en fonds reportés liés aux

legs et donations », venant en diminution du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »).

Les sommes nettes des legs encaissées sur l'exercice, relatives à des legs ou donations constatées en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » en début d'exercice, sont reprises au résultat par le compte « Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations », venant en augmentation du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »

2.3.5. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

Chaque année, le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame décide de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe. Cette tarification a évolué durant l'exercice pour l'ensemble des fondations Privées et Patrimoniales avec une tarification de la partie variable qui a été augmentée ainsi que le forfait annuelle et la création d'un forfait de clôture.

2.3.6. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciels 1 an
- Matériel de bureau 5 ans
- Matériel informatique 3 ans

Depuis 2012 a été appliquée la méthode par composant sur les constructions figurant en immobilisations. La répartition est la suivante : 60 % pour le foncier et 40 % pour le bâti.

Les immeubles d'habitation en trois composants comme suit :

- Pour 50 % Gros Œuvre
- Pour 20 % Façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures
- Pour 30 % Agencements : Chauffage Climatisation / Ascenseurs monte-charges
Electricité câblage / Plomberie et autres
Agencements intérieurs et décoration

Les durées d'amortissement de ces trois composants sont les suivantes :

- Gros Œuvre : 80 ans taux : 1,25 %
- Façades : 40 ans taux : 2,50 %
- Agencements : 15 ans taux : 6,66 %

La répartition en trois composants et les durées d'amortissement des immeubles de bureaux se décomposent de la manière suivante :

- Gros Œuvre : 60 ans taux : 1,67 %
- Façades : 30 ans taux : 3,33 %
- Agencements : 15 ans taux : 6,66 %

2.3.7. Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placement est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les obligations à long terme, sont reclassées en immobilisations financières selon les critères retenus par le plan comptable général, la Fondation Notre Dame ayant l'intention de garder ces titres jusqu'à leur échéance de remboursement. Les obligations achetées au-dessus du nominal, sont dépréciées pour ramener la valeur nette au nominal à l'échéance de remboursement. (Voir également paragraphe 3.1.3)

2.3.8. Zoom spécifique sur le Compte Emploi-Ressources (CER) et le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06.

Le CROD est un tableau de liaison entre le Compte de résultat et le Compte d'Emploi des Ressources, il permet notamment de déterminer en produits ceux liés à la générosité du public et ceux qui ne le sont pas, les subventions et autres concours publics, les reprises sur provisions et dépréciations et les utilisations des fonds dédiés antérieurs. En charges, trois grandes familles de charges sont déterminées, qui se retrouve dans le CER :

- Les missions sociales ;
- Les frais de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement.

Il y a également les dotations aux provisions et dépréciations, l'impôt sur les bénéfices et les reports en fonds dédiés de l'exercice.

La Fondation Notre Dame est une fondation Reconnue Publique de redistribution. Non directement opérationnelle, elle soutient des projets associatifs tout comme les fondations qu'elle abrite. La nature de la Fondation abritée, qui est précisée dans sa convention de création, conduit à déterminer si elle est se rattache à l'appel public à la générosité ou non. Les fondations dites collectrices font ainsi appel public à la générosité. Leurs comptes sont publiés et diffusés systématiquement sur le site internet de la Fondation Notre Dame. A contrario les fondations privées ou patrimoniales fonctionnent sans appel public à la générosité mais uniquement à partir des apports de leurs fondateurs. (Voir Note 5 de l'annexe)



3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

D'une manière générale, le total bilan de la Fondation Notre Dame a connu une augmentation de 14 % (157,4 m€ vs 138,1 m€ en 2024).

3.1. Notes sur l'Actif

La Fondation ne dispose pas d'actifs inaliénables.

Concernant l'actif immobilisé, nous constatons une augmentation de 18,6 % de l'actif de la Fondation Notre Dame (88 m€ en 2025 vs 74 m€ en 2024) :

- Les immobilisations corporelles ont connu une augmentation de 9,4 % entre 2024 et 2025 avec l'entrée à l'actif de l'usufruit de 3 immeubles (déjà détenus en nue-propriété) pour un montant de 3,44 m€.

- Le poste des biens reçus par legs destinés à être cédés a lui aussi quasi doublé avec l'entrée de 5 legs pour un montant total de 8,37 m€ durant l'exercice ainsi que deux dons sur succession gérés comptablement comme des legs pour un montant total de 2,27 m€

L'actif circulant connaît quant à lui une augmentation de 8,6 % (69,38 m€ vs 63,88 m€) qui, malgré une baisse de la trésorerie s'explique par une augmentation des créances reçues par legs ou donations de 109 % avec 8,63 m€ de créances sur les nouveaux legs et dons sur successions enregistrés durant l'exercice 2025.

3.1.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres en Euros	Au 01/01/2025	Acquisitions	Cessions	Au 31/12/2025
Donations temporaires d'usufruit	5 207 700			5 207 700
Autres postes d'immobilisation incorporelles	174 224	58 439	4 476	228 187
Total Incorporelles	5 381 924	58 439	4 476	5 435 887
Immobilisations incorporelles en cours		20 580		20 580
Total incorporelles en cours		20 580		20 580
Terrains	18 847 160	3 684 000		22 531 160
Constructions sur sol propre	21 478 564	2 747 309	2 700 000	21 525 873
Installations générales et agencements	6 162		2 878	3 284
Matériel de bureau et informatique, mobilier	114 641	7 505	3 772	118 373
Total Corporelles	40 446 527	6 438 813	2 706 650	44 178 690
Immobilisations corporelles en cours	39 684	206 610	2 896	243 398
Total Corporelles en cours	39 684	206 610	2 896	243 398
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	5 028 702	11 026 860	5 229 598	10 825 964
Total Biens reçus par legs /donations destinés à être cédés	5 028 702	11 026 860	5 229 598	10 825 964
TOTAL	50 896 837	17 751 302	7 943 620	60 704 519

Tableau des amortissements techniques

<i>Chiffres en Euros</i>	Au 01/01/2025	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2025
Donations temporaires d'usufruit	2 547 101	1 234 197		3 781 298
Concessions, brevets, droits similaires	157 402	17 064	4 476	169 990
Total Immobilisations incorporelles	2 704 504	1 251 261	4 476	3 951 289
Terrains				
Constructions	4 860 774	777 060	176 378	5 461 456
Installations générales et agencements	3 545	219	2 878	887
Matériel de bureau informatique, mobilier	100 459	10 237	3 772	106 923
Biens reçus par legs ou donations	1 314 167		1 286 667	27 500
Total immobilisations corporelles	6 278 945	787 516	1 469 695	5 596 766
TOTAL	8 983 449	2 038 777	1 474 171	9 548 055

3.1.2. Donations Temporaires d'usufruit en valeurs brutes

<i>Chiffres en Euro</i>	Nature de l'actif	Date de la signature	Durée de la DTU	Date d'échéance	Valorisation de l'actif
Programme Entraide	Portefeuille titres	21/03/2023	36 mois	26/03/2026	39 000
Programme Entraide	Loyers	29/11/2022	60 mois	28/11/2027	375 000
F des EDC	Loyers	13/12/2022	48 mois	20/12/2027	51 200
F. Privée - St Etienne	Loyers	23/01/2023	36 mois	31/03/2026	148 000
TOTAL ENTRAIDE & FONDATIONS COLLECTRICES					613 200
F. Privée	Dividendes	18/12/2021	60 mois	31/12/2027	2 500 000
F. Privée	Dividendes	10/11/2023	36 mois	30/11/2026	1 200 000
F. Privée	Loyers	24/03/2021	72 mois	31/07/2028	344 500
F. Privée	Dividendes	09/09/2024	60 mois	30/11/2029	550 000
TOTAL FONDATIONS PRIVEES					4 594 500
TOTAL					5 207 700

En 2025, la situation demeure inchangée par rapport à 2024 mais il est à noter qu'il n'y a pas eu de nouvelles DTU durant l'exercice 2025 et 4 d'entre elles arrivent à échéance en 2026 dont l'une gérée en engagement en hors bilan. Pour rappel, les donations temporaires d'usufruit acceptées ou renouvelées restent comptabilisées au bilan conformément à l'ANC n°2018-06 et celles antérieures à 2020 sont maintenues en engagements hors bilan (voir Note 6.5). Durant l'exercice, une DTU gérée en hors bilan s'est terminée et n'a pas fait l'objet d'un renouvellement.

3.1.3. Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements

Les immobilisations financières sont la contrepartie des dotations. Sont concernées par les titres immobilisés :

- La Fondation Notre Dame Abritante et le programme Entraide,

- Les fondations disposant d'une dotation (pérenne ou consommable), soit 3 fondations collectrices (toutes à dotation pérenne), 4 fondations patrimoniales (dont 3 à dotation consommable) et 25 fondations privées (dont 23 abritées à dotation consommable).

Immobilisations financières

<i>Chiffres en Euro</i>	Valeur Brute au 01/01/2025	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2025	Provision	Valeur Nette au 31/12/2025
Participations		40 000		40 000		40 000
Obligations	6 748 457	5 579 974	7 290 757	5 037 673	599 056	4 438 617
Actions	9 049 428	8 967 807	9 420 183	8 597 051	407 834	8 189 217
Autres (OPCVM, etc.)	19 259 652	16 359 928	10 876 726	24 742 854	556 942	24 185 912
Obligations, intérêts courus	49 413	7 332	49 413	7 332		7 332
TOTAL	35 106 950	30 955 040	27 637 079	38 424 911	1 563 832	36 861 079

Les titres de participation à hauteur de 40 k€ sont représentatifs de la quote-part d'une fondation abritée dans un GIE (Groupement d'intérêt économique).

La diminution concernant les obligations, s'explique par la clôture de la dotation mutualisée qui s'est traduite par la cession de l'ensemble des actifs détenus dans ce cadre. Par ailleurs, les cessions d'obligations avant l'échéance ont eu pour conséquence l'abandon de la règle « buy and hold » et la nécessité désormais de constituer des provisions sur les moins-values latentes des obligations.

L'augmentation des autres immobilisations financières s'explique en partie par le recours accru aux SICAV monétaires.

Valeurs Mobilières de Placement

<i>Chiffres en Euro</i>	Valeur Brute au 01/01/2025	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2025	Provision	Valeur Nette au 31/12/2025
Obligations	313 309		214 947	98 362	10 312	88 050
Actions	1 610 742	842 883	518 132	1 935 493	144 829	1 790 664
Autres (OPCVM, etc.)	8 898 495	1 860 619	541 845	10 217 269	36 719	10 180 549
TOTAL	10 822 546	2 703 502	1 274 925	12 251 123	191 860	12 059 263

Deux obligations sont venues à échéance en 2025 et ont été remboursées. Seule reste en portefeuille une obligation qui vient à échéance en octobre 2029. Par ailleurs, la règle « buy and hold » qui permettait de ne pas constituer de provisions sur les obligations a été abandonnée en 2025, nécessitant la constitution de provision. Concernant les actions, une partie significative des acquisitions et des cessions des actions provient de dons reçus au cours de l'exercice.

3.1.4. Disponibilités

<i>Chiffres en Euro</i>	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Comptes sur livret et Comptes Courant	41 498 386	45 761 416

Au 31/12/2025, le montant des disponibilités s'établit à 41,5 m€ contre 45,8 m€ au 31/12/2024, soit une diminution de 9,3 %. Cette variation s'explique par un recours accru aux SICAV monétaires qui permettent de gérer la trésorerie de manière plus souple. Les disponibilités permettent de couvrir les engagements pris en faveur des projets (16,98 m€ au 31 décembre) et les fonds dédiés.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Chiffres en Euro	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF :			
Dons perçus en janvier n+1 au titre de l'année n	1 471 643	1 471 643	
Clients fichiers, locations, etc.	118 580	118 580	
Personnel et comptes rattachés	4 623	4 623	
Etat : impôts et taxes diverses	700	700	
Créances reçues des legs et donations	15 180 656	15 180 656	
Débiteurs divers	343 669	343 669	
Charges constatées d'avance	79 217	79 217	
TOTAL	17 199 088	17 199 088	

3.1.5. Créances clients et comptes rattachés

	Montant brut	Amort. Prov.	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
Créances clients et comptes rattachés	1 590 223	89 089	1 501 134	1 416 546
Créances reçues par legs et donations	15 180 656	1 286 667	13 893 989	5 255 782
Autres créances	348 993		348 993	826 626
TOTAL	17 119 871	1 375 756	15 744 115	7 498 955

Au 31/12/2025, les créances nettes s'élèvent à 15,74 m€, contre 7,5 m € au 31/12/2024, soit une forte hausse, principalement portée par l'augmentation des créances reçues au titre des legs et donations. Celles-ci constituent le poste principal et concernent à la fois des legs et donations déjà enregistrés ainsi que des dons restant à encaisser au 31/12/2025, dont le règlement interviendra en janvier 2026.

Les autres créances comprennent notamment les débiteurs divers liés à la gestion locative des biens immobiliers détenus en propre ou via des donations temporaires d'usufruit, ainsi que des avoirs financiers à recevoir dans le cadre du règlement de legs et donations, correspondant à 27 dossiers en cours pour les fondations abritées de la Fondation Notre Dame (dont 12 acceptés en 2025).

De plus, pour l'une des fondations abritées, une provision pour dépréciation de 1 286 k€ a été enregistrée en 2020 sur un bien reçu par legs destiné à être vendu. Ce bien ayant été vendu en 2024, cette provision a été transférée en « Provision sur créances reçus par legs »

3.1.6. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 79 217 €. Elles ne concernent que les charges d'exploitation des fondations collectrices et elles restent stables d'une année sur l'autre.

Chiffres en Euro	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Charges d'exploitation	79 217	79 097

3.2. Notes sur le Passif

3.2.1. Fonds propres

Les fonds propres (fonds propres et fonds propres consommables) s'élèvent au 31 décembre 2025 à 89,12 m€ (vs 72,62 m€ en 2024) soit une augmentation de 22,73 % entre les deux exercices.

Fonds Propres (Dotation pérenne de la FND-Abritante et du Programme Entraide)

	2025				2024		
	Valeur Nette après affectation Résultat	Réaffectation à la suite d'une vente immobilière	Affectation totale ou partielle du résultat / consommation de la dotation consommable	Valeur Nette avant affectation du Résultat	Réaffectation à la suite d'une vente immobilière	Affectation totale ou partielle du résultat / consommation de la dotation consommable	Valeur Nette avant affectation du résultat
<i>Chiffres en Euro</i>							
Fonds propres sans droit de reprise							
Fonds propres de la FND - Abritante et du Programme Entraide	6 351 400			6 351 400			6 351 400
Dotation statutaire	1 682 949			1 682 949			1 682 949
Dotations Complémentaires	4 668 451			4 668 451			4 668 451
<i>FND-Abritante</i>	<i>2 517 051</i>			<i>2 517 051</i>			<i>2 517 051</i>
<i>Programme Entraide - dotation immobilière</i>	<i>897 400</i>			<i>897 400</i>			<i>897 400</i>
<i>Programme Entraide</i>	<i>1 254 000</i>			<i>1 254 000</i>			<i>1 254 000</i>

FND Abritante : La Fondation, qui selon ces statuts, dispose en propre d'une dotation initiale de 1,682 m€ (correspondant aux souscriptions des fondateurs), a adopté depuis 2007 une politique de renforcement de sa dotation pour atteindre depuis fin 2019 le montant de 4,2 m€. Il n'y a pas eu de renfort voté en 2025. Le montant de cette dotation est couvert par la trésorerie de la Fondation au 31/12/2025.

Programme Entraide : Depuis 2011, le programme Entraide dispose d'une dotation qui s'établit à 1,3 m€ depuis le 31/12/2022. Comme pour la Fondation Abritante, il n'y a pas eu de renfort voté en 2025. Une donation de deux appartements d'un montant de 362 k€ pour le Fonds Insertion Logement a cependant fait varier la répartition des fonds propre en 2024. La dotation est couverte par la trésorerie du Programme.

Fonds Propres (Dotation des fondations abritées)

Chiffres en Euro	2025			2024		
Dotation des Fondations abritées/	Valeur Nette avant affectation Résultat	Renfort ou consommation en 2025	Valeur Nette avant affectation du résultat	Valeur Nette avant affectation Résultat	Affectation totale ou partielle du résultat / conso de la dot. consommable	Valeur Nette après affectation du Résultat
Fondation des Bernardins	300 000		300 000	300 000		300 000
Fondation KTO	300 000		300 000	300 000		300 000
Fondation Sainte-Genève	300 000		300 000	300 000		300 000
Sous-total des Fondations Collectrices	900 000		900 000	900 000		900 000
Dotations initiales des fondations privées et patrimoniales	18 038 419		18 038 419	18 038 419		18 038 419
Total 1 - Dotation initiale	18 938 419		18 938 419	18 938 419		18 938 419
Fondation des Bernardins	19 348		19 348	19 348		19 348
Fonds Insertion Logement	1 900 000		1 900 000	1 900 000		1 900 000
Sous-total des Fondations Collectrices	1 919 348		1 919 348	1 919 348		1 919 348
Dotations complémentaires des fondations privées	30 581 543		30 581 543	18 224 867		18 224 867
Total 2 - Dotations complémentaires	32 500 891		32 500 891	20 144 215		20 144 215
Total Dotations des fondations abritées	51 439 310		51 439 310	39 082 634		39 082 634

Le seuil pour créer une fondation avec dotation au sein de la Fondation Notre Dame est initialement de 300 k€. La Fondation des Bernardins et la Fondation KTO, en 2009, la Fondation Sainte-Genève en 2010, ont été créées avec un apport des fondateurs de ce montant. La Fondation KTO et la Fondation Sainte-Genève n’ont pas renforcé leur dotation depuis l’origine. Le Fonds Insertion Logement (logé au sein du Programme Entraide) a reçu un immeuble en 2018 d’une valeur de 1,9 m€. Aucun renfort n’a été apporté depuis cette date.

A ce jour, 6 fondations privées ou patrimoniales ont des dotations pérennes pour des montants plus significatifs pour deux d’entre elles. L’une d’entre elle a complété sa dotation par un apport immobilier en nue-propiété d’une valeur de 2,7 m€ en 2022 complété de l’usufruit de ce même apport en 2025 pour 3,44 m€. Il est à noter aussi un apport en dotation complémentaire de 8,9 m€ sur cette même fondation constitué d’un legs du fondateur.

Fonds Propres Consomptibles

	2025						2024		
	Valeur Nette avant affectation du Résultat	Apport de nouvelles dotations consomptibles	Affectation de tout ou partie du résultat / consommation de la dotation consomptible	Apport autres en dotations consomptibles	Transfert de compte à compte	Valeur Nette <u>après</u> affectation Résultat	Affectation de biens immobiliers en 2024	Renfort ou consommation 2024	Valeur Nette après affectation du résultat
Chiffres en euros									
Dotations consomptibles des fondations collectrices	1 020 633		-77 141			943 492			1 020 633
Dotations consomptibles des fondations privées & patrimoniales	26 163 562	3 483 297	-4 016 155	4 167 746	591 151	30 389 602		4 261 291	26 163 562
Total des dotations consomptibles	27 184 195	3 483 297	-4 093 296	4 167 746	591 151	31 333 094		4 261 291	27 184 195

La Fondation Notre Dame regroupe 26 fondations à dotation consomptible (collectrices, privées ou patrimoniales) actives au 31 décembre 2025 dont une issue de la transformation d’une fondation privée de flux en fondation à dotation consomptible en 2025.

Le renfort des dotations existantes s’élève à 4,18 m€ sur l’exercice 2025. Au renfort de ces fondations existantes, est venu s’ajouter l’apport de 2 nouvelles fondations privées pour un montant de 3,48 m€ au travers de deux dons sur successions non encore réalisés.

La Fondation des Bernardins avait décidé en 2016 de compléter sa dotation de 319 k€ d’une dotation consomptible afin d’atteindre les 500 k€ de dotation. Elle n’a pas souhaité modifier le montant de sa dotation en 2025.

L’ensemble des fondations a utilisé 4,09 m€ de dotation consomptible durant 2025, montant se retrouvant dans les produits d’exploitation de l’abritante.

Les apports importants 2025 ont permis de consolider les fonds propres consomptibles à hauteur de 31,33 m€, soit une augmentation de 15,26 % par rapport à l’exercice 2024.

3.2.2. Evolution du Report à nouveau

Report à nouveau au 01/01/2025	3 528 039
Résultat 2025	352 174
Report à nouveau au 31/12/2025	3 880 213

3.2.3. Affectation de tout ou partie du résultat & réserves

Dans les comptes de la Fondation Abritante, est procédé, avant affectation du résultat, à la création, au renfort ou à la consommation des fonds dédiés des fondations abritées (correspondant pour chacune d'entre elles à l'affectation de leur résultat propre – cf note 2.2.3 pour les méthodes comptables appliquées).

Chiffres en euros	2025	2024
Résultat de l'exercice avant affectation	352 174	-537 251
Augmentation de la dotation de la FND Abritante et du Programme Entraide	0	0
Affectation en dotation complémentaire des fondations abritées		
Affectation nette au poste réserves	715 520	-405 442
Affectation en report à nouveau des fondations abritées et du Programme Entraide	- 363 345	- 131 809

Le résultat 2025 avant affectation se décompose de la manière suivante :

Résultat de l'exercice avant affectation	352 174
Augmentation de la dotation de la FND Abritante et du Programme Entraide	0
Augmentation de la dotation du Programme Entraide	0
Augmentation de la dotation de la FND-Abritante	0
Affectation nette au poste réserves de la FND-Abritante	715 520
Affectation en report à nouveau des fondations abritées et du Programme Entraide	-363 345
Affectation du résultat du Programme Entraide	-380 187
Affectation en résultat de fondations privées	16 842

L'affectation en report à nouveau concerne :

- **En premier chef et systématiquement le programme Entraide et Education** car il est considéré comme étant l'activité propre de la Fondation Notre Dame. Cela représente 4 021 k€ de report à nouveau au 31 décembre 2024 et 3 640 k€ au 31 décembre 2025 à la suite de l'affectation du résultat de - 380 k€

- En second lieu, il peut concerner des **fondations privées présentant un report à nouveau négatif** car celui-ci ne peut pas être porté comptablement en fonds dédiés. Après **affectation du résultat de 16 842 €** au 31/12/2025, les reports à nouveau d'une fondation patrimoniale déficitaire étaient de 493 k€, déficit susceptible d'être pris en charge par la Fondation Abritante si la fondation abritée fait défaut.

En l'absence de renforcement des dotations au 31 décembre 2025, la seule mesure impactant l'affectation du résultat de la FND-Abritante en 2025 est l'imputation de **716 k€** de l'excédent 2025 **aux réserves de la Fondation Abritante** afin de couvrir les charges de gestion.

Tableau de suivi des réserves :

Chiffres en euros	2025	2024
Réserves immobilières du Fonds insertion logement	Reclassement en fonds dédiés du Programme Entraide	Reclassement en fonds dédiés du Programme Entraide
Réserves de l'Abritante en début d'exercice	2 532 839	2 938 281
Variation de l'exercice	715 520	-405 442
+ Affectation de legs non affectés		
+ Affectation de revenus de la dotation		
- Utilisation de la réserve	715 520	-405 442
Réserves au 31/12 après affectation du résultat	3 248 358	2 532 839

3.2.4. Congés payés et compte épargne temps

Ils sont provisionnés sur la base des salaires perçus sur la période, pour un montant total de 186,3 k€ charges sociales comprises. La provision relative aux jours de congés épargnés par les salariés (Compte Epargne Temps) s'élève à 27,5 k€ charges sociales comprises.

3.2.5. Indemnités pour départ à la retraite

Une provision retraite a été enregistrée à hauteur de 12,7 k€ en 2025 contre 9,8 k€ en 2024. Cette augmentation s'explique notamment par 20 % de l'effectif qui devrait partir en retraite dans les 5 prochaines années, ce qui accroît la probabilité de versement à opérer pour ces salariés.

3.2.6. Taxe sur les salaires

La Fondation Notre Dame bénéficie de l'abattement de taxe sur les salaires de 24 k€. Le montant global de la taxe s'élève, en 2025 à 132,1 k€ contre 153,9 k€ en 2024.

La Fondation est redevable au 31/12/2025 de 15 848,06€ au titre de cette même taxe.

3.2.7. Fonds reportés liés aux legs et donations

Variation des fonds reportés issus des legs et donations	Au 01/01/2025	Dotation	Reprise	Au 31/12/2025
Legs ou donations	5 112 692	4 483 140	4 508 825	5 087 007
Donations temporaires d’usufruit	2 660 599		1 234 197	1 426 402
TOTAL en €	7 773 291	4 483 140	5 743 022	6 513 409

Au 31/12/2025, il reste à réaliser :

- 9 donations temporaires d’usufruit pour un montant de 1,43 m€ dont 4 s’achèveront en 2026
- 28 dossiers legs et donations pour un montant total de 5,1 m€ dont 4,48 m€ portent sur de nouveaux dossiers acceptés en Conseil d’administration de la Fondation Notre Dame en 2025.

3.2.8. Fonds dédiés

La totalité des fonds dédiés de la Fondation Notre Dame (y compris fonds dédiés spécifiques) passe de 30,9 m€ au 31 décembre 2024 à 32,9 m€ au 31 décembre 2025.

Fonds dédiés en €	Au 01/01/2025	Affectation charges 2025	Clôture fondations	Transfert	Ressources affectées 2025	Total variation 2025	Au 31/12/2025	report déficit 2025
F Abbaye de Lagrasse	1 829 495				-192 985	-192 985	1 636 510	
F Adveniat	96 393				-5 465	-5 465	90 928	
F des AFC	69 614				47 956	47 956	117 571	
F Avenir du Patrimoine à Paris	367 134				283 338	283 338	650 471	
F Bible et Culture	16 949				17 367	17 367	34 316	
F des Bernardins	503 592				3 972 266	3 972 266	4 475 858	
F des EDC	87 549				6 039	6 039	93 589	
F des Œuvres du Berry	148 067				104 208	104 208	252 275	
F du Mont Saint-Michel	226 480				-27 733	-27 733	198 747	
F Fraternité de Fondacio	270 796				-34 025	-34 025	236 771	
F Hervé Renaudin	567 864				-108 904	-108 904	458 960	
F KTO	1 157 537				914 562	914 562	2 072 099	
F Sainte-Geneviève	250 859				208 303	208 303	459 161	
F Saint-Etienne	88 926				14 505	14 505	103 431	
F Vouloir l'éducation	159 079				6 249	6 249	165 328	
Fonds Accueillir la Vie	756 940				-73 849	-73 849	683 091	
Fonds Maison fraternelle de Créteil	9 977				5 362	5 362	15 339	
Fonds Cathédrale	20 866				372 109	372 109	392 974	
Fonds des Aidants					273 799	273 799	273 799	
Total 1 - Fondations collectrices (hors programme Entraide)	6 628 116	0		0	5 783 104	5 783 104	12 411 219	0
Total 2 - Fondations privées & patrimoniales	2 217 100	0	-95 478	391 151	910 335	423 706	2 623 964	16 482
Fonds dédiés aux fondations abritées	8 845 216	0	-95 478	391 151	6 693 439	6 206 809	15 035 183	16 482

Fonds dédiés spécifiques en €	Au 01/01/2025	Affectation charges 2025	Frais	Transfert	Ressources affectées 2025	Total variation 2025	Au 31/12/2025	Non mouvementé depuis 2 ans
Fonds des Bâisseurs					98 000	98 000	98 000	
Total Fondation Abbaye Lagrasse					98 000	98 000	98 000	
Fonds Avernès					150 000	150 000	150 000	
Total Fondation Hervé Renaudin					150 000	150 000	150 000	
Fonds des Bâisseurs	696 708						696 708	
Fonds du legs S.	4 870 212						4 870 212	
Fonds projet Prixm	57 209	231 465			259 296	27 831	85 040	
Total Fondation des Bernardins	5 624 129	231 465			259 296	27 831	5 651 960	
Fonds Maison de Paris	52 976	52 976				52 976	0	
Total Fonds Accueillir la Vie	52 976	52 976				52 976	0	
Fonds Saint Jean-Baptiste de Neuilly	11 012	11 012				11 012	0	
Fonds le Village Notre Dame	60 637	60 637	7		101	-60 543	94	
Fonds le Vestiaire Solidaire Vaucresson	64 430		1 540		22 000	20 460	84 890	
Fonds Le Parvis	20 000	20 000			25 900	5 900	25 900	
Fonds Gala St-Dominique			2 433		34 750	32 318	32 318	
Fonds CELIJE			350		5 000	4 650	4 650	
Fonds 800 ans St Louis Garches			389		5 550	5 162	5 162	
Fonds aide retour à l'emploi					30 338	30 338	30 338	
Total Fondation Sainte-Geneviève	156 080	91 6449	4718		123 639	27 272	183 351	
Fonds Tass.		105 847	7 175		113 022	0	0	
Fonds R.		30 000			30 000	0	0	
Fonds Jean G.		38 800	1 200		40 000	0	0	
Total Fonds Fonds Siloë		174 647	8 375		183 022	0	0	

Fonds dédiés spécifiques en €	Au 01/01/2025	Affectation charges 2025	Frais	Transfert	Ressources affectées 2025	Total variation 2025	Au 31/12/2025	Non mouvementé depuis 2 ans
Fonds Assises 2026					44 074	44 074	44 074	
Fonds spectacle des Assises					1 275	1 275	1 275	
Fonds Skola					595	595	595	
Fonds Ouvre boîte					30	30	30	
Fonds du Prix de l'Economie du Bien Commun	10 100	10 100				-10 100	0	
Total EDC	10 100	10 100			45 975	35 874	45 974	
Fonds La Dauversière	151 651	52 000			1 641	50 359	101 293	
Total Fonds La Dauversière	151 651	52 000		0	1 641	50 359	101 293	
Fonds Cathédrale de Bourges	66 520	66 520				66 520		-
Total Fondation Œuvres du Berry	66 520	66 520	0	0	0	66 520	0	
Fonds Programme Cathédrale	5 580 210	5 181 898	280 007	-1 400 000	1 379 194	-4 082 711	97 499	
Fonds Musique Sacrée	0	450			600	150	150	
Fonds Espaces de Services				1 200 000			1 200 000	
Fonds Programme Notre-Dame 2030		754 693		200 000	577 138	-177 555	22 445	
Fonds extension orgue de chœur	602 364						602 364	
Total Fonds Cathédrale de Paris	6 182 574	5 937 041	280 007	0	1 956 932	-4 260 116	1 922 458	

Fonds dédiés spécifiques en €	Au 01/01/2025	Affectation charges 2025	Frais	Transfert	Ressources affectées 2025	Total variation 2025	Au 31/12/2025	Non mouvementé depuis 2 ans
Fonds Saint-Augustin	261 709	2 132	26 711		689 399	660 556	922 265	
Fonds la Madeleine	13 019	831	40		1 243	372	13 391	
Fonds Saint-Merri	49 546	3 614	16		2 192	-1437	48 108	
Fonds Saint-Eustache	169 430	24 002	9 482		252 680	219 196	388 626	
Fonds Notre-Dame d'Auteuil	235 269	200 000	2 654		70 403	-132 251	103 018	
Fonds Saint-Sulpice	798 339	1 386 994	33 961		864 263	-556 693	241 646	
Fonds Saint-Paul Saint-Louis	68 292	76 742	1 510		41 275	-36 977	31 315	
Fonds Saint-Pierre de Chaillot	68 101		14		2 551	2 537	70 637	
Fonds Saint-Séverin	304 739	11 066	1 275		45 570	32 229	337 968	
Fonds Notre-Dame de Lorette	53 439	3	267		8 137	7 867	61 306	
Fonds Ecole Militaire	162 953	109 058	1 972		52 616	-58 415	104 538	
Total Fondation Avenir du Patrimoine à Paris	2 184 836	1 814 442	77 903		2 030 329	137 985	2 322 820	0
Fonds dédiés spécifiques aux fondations abritées	14 428 866	8 380 795	90 996		4 848 835	-3 953 009	10 475 857	0

Fonds dédiés spécifiques du Programme Entraide	Au 01/01/2025	Affectation charges 2025	Frais	Transfert	Ressources affectées 2025	Total variation 2025	Au 31/12/2025	Non mouvementé depuis 2 ans
Fonds Tibériade	17 779	17 779				-17 779	0	
Fonds Patrimoine religieux - PRYA	2 734	13 774	4 135		20 000	2 091	4 825	
Fonds Maison Bakhita		45 473	1		45 474	0	0	
Fonds Saint Landry	600 759	443 500	5 800		290 000	-159 300	441 459	
Fonds Maison de la Visitation Vaugirard	2 146 036	250 157				-250 157	1 895 879	
Fonds Projet APA	7 490	7 490	1 145		38 150	29 516	37 006	
Carême 2024 - Ecoles du Liban			17		560	543	543	
Carême 2025 - Vestiaire St Bernard			491		16 354	15 863	15 863	
Carême 2025 - Terre Sainte		65 277	2 077		69 248	1 894	1 894	
L'Oasis Sainte Jeanne de Chantal			1 005		33 500	32 495	32 495	
Fonds M. legs affecté - Projets sourds et malentendants	185 122	11 600				-11 600	173 522	
Foyer Daubigny	48 250	48 250	1 204		60 200	10 746	58 996	
Fonds Legs P affecté - Radio Notre Dame	74 174						74 174	
Fonds dédiés logement restant à investir	2 271 796	379 914			616 960	237 046	2 508 842	
Fonds Travaux appart ASG - FIPL	17 451	17 451				-17 451		
Fonds dédiés spécifiques - Acquisitions FIPL	1 924 265	85 035				-85 035	1 839 230	
Fonds dédiés travaux St Denis -FIPL	80 351	42 412				-42 412	37 940	
Fonds Legs C immobilisé - FIPL	315 523	13 989				-13 989	301 539	
Fonds dédiés spécifiques du Programme Entraide	7 691 736	1 442 100	15 874	0	1 190 445	-267 529	7 424 206	0
TOTAL GENERAL	22 120 601	9 822 895	106 871	0	6 039 279	-4 220 538	17 900 063	0

3.2.9. Provisions**3.2.9.1 Provisions pour risques**

Aucune provision pour risques n'a été constatée durant l'exercice 2025

3.2.9.2 Provisions pour charges

<i>Chiffres en euros</i>	Au 01/01/2025	Dotations	Reprises	Au 31/12/2025
Autres provisions pour risques et charges	15 129		6 000	9 129
Provisions perte de change				
Provision Retraite	9 875	2 826		12 701
Provision pour charges sur legs	113 883	150 000	113 883	150 000
Total	138 887	152 826	119 883	171 830

Depuis 2021, la Fondation Notre Dame a constitué une provision pour départ à la retraite fondée sur les prévisions à 10 ans des départs en retraite.

3.2.9.3 Provisions pour dépréciation des créances

<i>Chiffres en euros</i>	Au 01/01/2025	Dotations	Reprises	Au 31/12/2025
Clients douteux	13 617	76 581	1 109	89 089
TOTAL	13 617	76 581	1 109	89 089

Une provision clients concernant des clients en gestion immobilière a été évaluée dans l'attente du paiement des loyers.

3.2.9.4 Dépréciation sur legs des biens reçus

<i>Chiffres en euros</i>	01/01/2025	Dotations	Reprises	31/12/2025
Dépréciation sur biens reçus	1 314 167		1 286 667	27 500
TOTAL	1 314 167	0	1 286 667	27 500

Le solde restant en compte correspond à une dépréciation d'un bien immobilier issu d'un legs toujours en cours au 31/12/2025. Concernant la reprise de provision d'un montant de 1,29 m€, elle a été transférée en « Provision sur créances reçus par legs » car le montant constitué est actuellement en consignation à la Caisse des dépôts. (Cf. paragraphe 3.1.6)

3.2.10. Etats des échéances des dettes

Chiffres en euros	Montant brut au 31/12/2025	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
A 1 an maximum à l'origine				
A plus d'1 an à l'origine	189 583	35 000	154 583	
Emprunts et dettes financières divers	92 447	92 447		
Fournisseurs et comptes rattachés	775 572	775 572		
Dettes des legs ou donations	3 835 141	3 835 141		
Autres impôts et comptes rattachés	0	0		
Dettes fiscales et sociales	364 640	364 640		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 678	2 678		
Autres dettes	16 981 122	16 981 122		
TOTAL	22 241 184	22 086 600	154 583	0

Sans élément tangible pour indiquer une période plus longue, La Fondation vise de régler les successions en cours, tout comme les projets engagés, dans l'année N+1.

Les autres dettes visent les engagements financiers pris à l'égard des associations et non encore versés.

3.2.11. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres en euros	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fournisseurs	617 826	721 999
Fournisseurs factures non parvenues	157 746	151 153
Valeurs nettes comptables	775 572	873 152

3.2.12. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

<i>Chiffres en euros</i>	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	775 572	873 152
Dettes fiscales et sociales	364 640	415 607
DETTES FINANCIERES		
Emprunts financiers divers	92 447	125 762
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	189 583	224 583
DETTES DIVERSES		
Autres dettes	16 981 122	15 167 970
Dettes des legs ou donations	3 835 141	3 755 125
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 678	2 678
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		1
DETTES	22 241 184	20 564 878

Les principales raisons du montant élevé des dettes proviennent :

- De la politique d'engagement de projets: les associations bénéficiaires reçoivent un courrier d'engagement et sont invités à appeler les fonds au fur et à mesure de leurs besoins. Les versements s'effectuent ainsi en fonction de l'avancée des projets. Les projets restant à verser, en baisse de 8,5 % passent ainsi de 15,13 m€ à 13,85 m€ sur le poste « Autres dettes » ;
- Les autres dettes comprennent notamment aussi dettes sur « legs particuliers », inscrit à compter de 2025 sur ce même poste pour un montant de 3 m€ ;
- Le montant des dettes sur legs ou donation en cours de réalisation passe de 3,7 m€ à 3,8 m€ conformément aux obligations testamentaires stipulées ;
- Concernant l'emprunt qui a été contracté en 2021 pour une fondation patrimoniale pour des travaux à hauteur de 329 k€, le solde restant à verser au 31/12/2025 est de 189 k€.



4. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Legs, donations et assurances-vie

Chiffres en euros	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
PRODUITS	17 676 278	13 841 236
Montant perçu au titre d'assurances-vie	2 815 106	788 951
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	5 905 782	5 747 012
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	4 446 565	3 169 852
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		66 667
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	4 508 825	4 068 753
CHARGES	8 447 638	7 569 020
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	3 964 498	3 343 766
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	4 483 140	4 225 254
SOLDE DE LA RUBRIQUE	9 228 640	6 272 216

9,23 m€ de legs, donations, assurances vie et donations temporaires d'usufruit figurent en 2025 au compte de résultat soit une augmentation de 47 % principalement portée par l'une des fondations collectrices abritées. Durant l'exercice 2025, le Conseil d'administration a accepté 34 dossiers de legs et donations pour un montant total de 19 m€.

4.2. Charges administratives communes

Les charges administratives consistent en services de la Fondation Abrisante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du Programme Entraide.

Les charges administratives communes s'élèvent en 2025 à 1 912 k€, charges financières incluses. Les contributions des fondations abritées et du programme Entraide & Education s'élèvent à 1 086 k€. La Fondation utilise ses produits financiers et sa réserve pour équilibrer.

4.3. Projets soutenus

La Fondation Notre Dame, à travers son Programme Entraide, et les fondations abritées, engagent lors des Conseils et Comités des soutiens financiers en faveur de projets qui font l'objet d'un courrier d'engagement à destinations des associations bénéficiaires. Les décaissements ont lieu au fur et à mesure des besoins. Des annulations, le plus souvent partielles, peuvent avoir lieu lorsque le projet a finalement besoin d'un soutien financier moindre. Les projets sont suivis sur plusieurs années, jusqu'à leur complète réalisation. En fin d'année, certains projets ne sont pas soldés mais l'engagement perdure.

Le tableau suivant détaille l'ensemble des mouvements.

Chiffres en €	Montant au 01/01/2025	Nombre de projets 2025	Montant accordé 2025	Montant versé 2025	Annulation 2025	Montant Net accordé en 2025	Reste à verser 31/12/2025	Montant Hors Bilan
Programme Entraide	1 757 421	179	4 075 939	4 407 805	75 343	4 000 596	1 350 212	4 359 029
Abritante		1	100 000	100 000		100 000		
Fonds Accueillir la Vie		2	152 844	152 844		152 844		
Fondation Hervé Renaudin	15 500	2	20 000	19 950	8 500	11 500	7 050	
Fondation des Œuvres du Berry	28 185	7	119 545	124 845	10 185	109 360	12 700	
Fondation Vouloir Education		9	192 857	192 857		192 857		
Fondation Adveniat		5	71 300	71 300		71 300		
Fondation des Bernardins		3	3 531 465	3 531 465		3 531 465		
Fondation des EDC	64 000	18	345 900	359 600		345 900	50 300	
Fondation KTO		1	7 900 000	7 900 000		7 900 000		
Fondation Saint-Etienne	60 000	11	426 600	434 000		426 600	52 600	
Fondation des AFC	53 350	5	77 000	99 000		77 000	31 350	
Fondation de l'Abbaye de Lagrasse	1 002 129	8	566 700	935 302		566 700	633 527	
Fondation Avenir du Patrimoine à Paris	3 149 075	22	2 274 559	1 663 304	7690	2 266 869	3 752 640	1 172 056
Fondation Sainte-Geneviève	759 431	43	1 317 918	945 409	61 946	1 255 972	1 069 994	
Fondation Mont Saint-Michel	1 500	4	164 000	163 741		164 000	1 759	
Fondation Bible & Culture		3	45 000	45 000		45 000		
Fondation Fraternité de Fondacio		27	458 305	434 847	1 371	456 934	22 087	
Fonds La Dauversière		1	46 000	46 000		46 000		
Fondations Patrimoniales	481 056	27	575 680	875 800	14 727	560 953	166 209	
Fondations Privées	7 458 053	333	7 245 860	7 864 268	176 135	7 069 725	6 663 510	2 973 840
Fonds Cathédrale	306 624	9	32 672 571	31 632 887	1 310 228	31 362 343	36 080	
Interco Collectrices/Privées -Annulations		-24				-1 600 436		
Total 2025	15 136 324	696	62 380 042	62 000 224	1 666 125	59 113 482	13 850 018	8 504 925

5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)

Depuis 2020, les méthodes d'élaboration et de présentation du CROD et du CER sont établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le Règlement ANC n°2020-08 et 2023-03

5.1. Produits (CROD)/Ressources (CER) par origine

5.1.1. Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)

Il s'agit essentiellement de dons manuels, de legs, assurances-vie, droits d'auteur et donations simples ou donations temporaires d'usufruit issus du Programme Entraide & Education ou de l'une des fondations abritées faisant appel public à la générosité ainsi que désormais du Mécénat d'entreprises et autres personnes morales souhaitant soutenir les fondations collectrices.

Les dons, donations et legs provenant des fondations privées ou patrimoniales ne figurent pas dans la colonne « Dont générosité du public » du CROD. Ils ne sont pas repris dans le CER.

5.1.2. Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)

Les autres produits liés à la générosité du public sont essentiellement les produits financiers issus des ressources collectées auprès du public, des revenus locatifs et des revenus financiers ainsi que des produits d'échanges de fichiers, de ventes aux enchères et des contributions de donateurs à des manifestations.

5.1.3. Subventions & autres concours publics (rubrique 3)

Le modèle économique de la Fondation Notre Dame repose sur la générosité publique. Il n'y a pas de recherche organisée de subventions et autres concours publics. Ces démarches sont en général portées directement par les œuvres bénéficiaires. Toutefois, pour certains projets spécifiques, certaines fondations peuvent en bénéficier.

5.1.4. Utilisation des fonds dédiés antérieurs

La variation des fonds dédiés est explicitée dans les annexes aux comptes, au point 3.2.8.

5.1.5. Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature sont explicitées dans les annexes aux comptes, au point 6.3.

Les bénévoles engagés à la Fondation Notre Dame ou dans une fondation collectrice sont considérées comme des bénévoles liées à l'appel public à la générosité. Leur mission peut toutefois concerner les missions sociales (accompagnement des projets soutenus), la recherche de fonds (dans la relation avec les donateurs par exemple ou l'organisation d'événements) ou le fonctionnement (gestion financière, gestion des legs et donations par exemple). Le temps passé par les membres des Conseils et Comités des fondations est systématiquement valorisé en temps nécessaire au fonctionnement des fondations.

5.1.6. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)

Dans le CER spécifique de chaque fondation faisant appel public à la générosité, le report des ressources ne concerne que les ressources qui ne sont pas affectées par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

5.2. Emplois

5.2.1. Contenu des missions sociales

La Fondation Notre Dame - comme les fondations qui font appel public à la générosité qu'elle abrite – est une fondation essentiellement de redistribution. Elle a vocation à apporter un soutien moral et financier à des projets menés par des associations :

- Soit très largement dans les domaines caritatif, social et éducatif d'une part, dans les domaines de l'art, de la culture et de la communication d'autre part (Programme Entraide & Education, Fondation Sainte-Geneviève, Fondation Adveniat, Fondation Saint-Etienne, Fondation des Œuvres du Berry, Fondation Hervé Renaudin mais également l'ensemble des fondations privées).
- Soit de manière plus spécifique :
 - Pour la rénovation, l'entretien et le fonctionnement du collège des Bernardins (Fondation des Bernardins),
 - Pour la mise en œuvre et le développement d'activités de diffusion et de production de programmes à vocation culturelle, sociale, éthique ou artistique (Fondation KTO)
 - Pour l'insertion de personnes ou de familles en difficulté, par l'acquisition de biens immobiliers et la promotion d'un accompagnement de qualité (Fonds Insertion par le Logement du Programme Entraide).
 - Pour la sauvegarde des églises classées ou présentant un intérêt local culturel reconnu à Paris (Fondation Avenir du Patrimoine à Paris)
 - Depuis l'incendie du 15 avril 2019, spécifiquement pour la restauration et le rayonnement de la Cathédrale Notre-Dame de Paris à travers le Fonds Cathédrale de Paris,
 - Pour des projets d'équipement et d'aménagement nécessaires à l'accueil des personnes venant découvrir le Mont Saint-Michel et la mise en réseau et animation de l'existant (Fondation du Mont-Saint-Michel)
 - Pour la mise en œuvre d'actions à caractère social et philanthropique permettant d'ordonner la vie économique autour de l'homme et du bien commun (Fondation des EDC)
 - Pour le soutien à des projets de mise en valeur de la Bible (Fondation Bible & Culture)
 - Pour les projets de restauration de l'abbaye Sainte-Marie de Lagrasse (Fondation de l'Abbaye de Lagrasse).
 - Pour apporter un soutien moral et financier à des projets réalisés par tout organisme non lucratif qui œuvre dans le domaine de l'éducation des jeunes et dont les activités sont d'intérêt général (Fondation Vouloir l'Education)
 - Pour apporter un soutien moral et financier à des projets destinés à l'éducation, à la famille, en faveur de l'écologie intégrale, de la formation humaine, professionnelle et spirituelle pour former des animateurs et acteurs de terrain solides ainsi qu'à toutes rencontres favorisant un

dialogue entre les cultures, la foi et les religions et les enjeux de la société ... (Fondation Fraternité de Fondacio)

- Pour apporter un soutien moral et financier à des projets d'intérêt général destinés à promouvoir la famille comme cellule de base de la société et de favoriser la solidarité intrafamiliale et interfamiliale... (Fondation des AFC)
- Pour soutenir et d'accompagner les personnes apportant une aide régulière à un proche en situation de perte d'autonomie, qu'il s'agisse de personnes âgées, malades ou en situation de handicap (Fonds des aidants).

Le CROD et le CER spécifiques à chaque fondation abritée faisant appel public à la générosité permettent ainsi de connaître les montants attribués à chacune de ces finalités. Les différents CER édités ainsi par la Fondation Notre Dame sont notamment disponibles en ligne sur le site « fondationnotredame.fr » dans les pages dédiées à chacune des fondations. La Fondation invite chaque donateur à se reporter au CER correspondant à son don.

Dans le Compte d'Emploi des Ressources de la Fondation Notre Dame, la différence entre la colonne « Emplois du Compte de résultat » et la colonne « Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisé sur N » résulte du montant total des charges émanant des fondations privées ou des fondations patrimoniales qui disposent chacune d'un objet qui leur est propre.

Par ailleurs le CROD et le CER de la Fondation Notre Dame fait l'objet d'un retraitement des écritures réciproques entre les fondations privées (qui apportent leur soutien) et les fondations collectrices. En 2025 les fondations privées ont soutenu les fondations collectrices à hauteur de 1 600 k€.

N'étant pas directement opérationnelles, la Fondation Notre Dame et ses fondations abritées ont donc l'essentiel des missions sociales constitué par des « **versements à d'autres organismes** ». Ces versements font l'objet de délibérations de la gouvernance et sont d'abord comptabilisés en engagement et versés au fur et à mesure des appels de fonds par les associations bénéficiaires.

La Fondation Notre Dame et ses fondations abritées peuvent avoir néanmoins deux autres types de dépenses pour les missions sociales :

- Des charges externes réglées directement par la fondation abritée qui viennent principalement :
 - Pour la Fondation des EDC, l'organisation du prix Philibert Vrau et la réalisation d'un baromètre ;
 - Pour la Fondation Sainte-Geneviève, intégration d'un outil de gestion des projets dans le cadre du suivi des engagements de la Fondation
 - Pour le programme Entraide & Education, pour le Fonds Insertion par le Logement, des frais de rénovation et de gestion des appartements utilisés pour des personnes et familles en situation de précarité ;

Ces charges se retrouvent dans la sous-rubrique « Actions réalisées directement ».

- De manière beaucoup plus modeste, les coûts engendrés par la sélection et le suivi de ces mêmes organismes. Ces coûts consistent majoritairement en temps consacré par le personnel salarié à l'accompagnement des projets, y compris les déplacements nécessaires pour se rendre sur le terrain dans les locaux des associations bénéficiaires.

Ils concernent en 2025 le programme Entraide & Education et son Fonds Insertion Logement, la Fondation Sainte-Geneviève, la Fondation Avenir du Patrimoine à Paris, la Fondation Saint-Etienne, la Fondation du

Mont-Saint-Michel, la Fondation des EDC, la Fondation Avenir du Patrimoine, le Fonds des aidants mais également la Fondation Abrisante qui assure l'instruction des projets des fondations privées. Il inclut également l'outil de gestion des projets.

Cela a donné lieu à la création de la sous-rubrique « Accompagnement des projets ».

5.2.2. Frais de recherche de fonds

La Fondation Notre Dame et ses fondations abritées collectrices sont financées quasi exclusivement par la générosité du public. A ce titre, elles engagent des frais d'appel et de traitement des dons, y compris des frais de legs et donations. Sont inclus dans les frais d'appel public à la générosité tous les frais de personnel engagés dans la recherche de fonds. Les frais d'appel public à la générosité excluent les charges immobilières inscrites en charges de fonctionnement. Les politiques d'appel public à la générosité sont décidées par chacun des comités exécutifs des fondations abritées ainsi que, pour le programme Entraide & Education à Paris, par le Bureau et le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.

5.2.3. Contenu des frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement recouvrent l'ensemble des charges communes, portées par la Fondation Abrisante et liées au fonctionnement de toutes les fondations abritées. Il s'agit essentiellement du temps de la direction générale pour le suivi des obligations juridiques, légales et déontologiques, des charges comptables et financières dont la charge de commissariat aux comptes, les charges de déploiement d'outils informatiques de gestion, des charges de communication générales (comme le site Internet de la Fondation Notre Dame) ou l'édition d'une brochure pour les fondations abritées. Les frais de fonctionnement sont couverts pour partie par une contribution des fondations abritées, pour partie par l'utilisation des revenus de la dotation de la Fondation Notre Dame.

Les frais de gestion des fondations abritées recouvrent également les charges de location et de gestion immobilière pour les locaux ainsi que pour les donations temporaires d'usufruit ainsi que les charges spécifiques au fonctionnement des fondations privées.

Les charges financières correspondent à celles inscrites aux comptes de résultat et concernent essentiellement les fondations ayant une dotation.

Sont concernés par les charges immobilières le Programme Entraide & Education, la Fondation des Bernardins, la Fondation Sainte-Geneviève, la Fondation des EDC et la Fondation Saint-Etienne. Les autres fondations abritées bénéficient de locaux mis à disposition gracieusement.

Les frais de gestion des fondations privées ne figurent pas dans la colonne d'affectation des emplois des ressources collectées auprès du public car ces fondations ne font pas appel public à la générosité.

5.2.4. Reports en fonds dédiés de l'exercice

Les engagements à réaliser sur ressources affectées concernent, pour le CROD et le CER de la Fondation Notre Dame – Abrisante, toutes les ressources, collectées dans l'année et non utilisées au 31 décembre de l'exercice par les fondations abritées, hormis les dons non affectés du programme Entraide & Education, propre à la FND.

Pour le CROD et CER spécifiques à chaque fondation faisant appel public à la générosité, cela ne concerne que les fonds affectés par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée. *[Voir le tableau du suivi des fonds dédiés en Annexes des Comptes.]*

5.2.5 Investissements du Fonds Insertion Logement

Le Fonds Insertion Logement du Programme Entraide (ex-Fondation Insertion par le Logement) a pour vocation d'acquérir des appartements afin de les mettre à disposition d'associations à vocation sociale. À la suite du transfert du fonds au Programme Entraide le 01/01/2021, le CER spécifique du fonds a été intégré dans le CER du programme Entraide. L'annexe donne la répartition entre les deux.

Dans le bilan de la Fondation Notre Dame les fonds figurent en fonds dédiés pour un montant égal à l'actif net des amortissements de l'exercice.

5.2.6 Excédent de ressources de l'exercice

L'excédent de ressources de l'exercice a une quadruple composition :

- Les dons non affectés du programme Entraide & Education (-380 k€);
- Les montants portés en renfort des dotations à la clôture de l'exercice tant pour la FND-Abitante que des fondations abritées faisant appel public à la générosité visant la pérennité. Conformément à l'article 13 des statuts de la FND, ces montants font l'objet d'une décision du Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame ou du Comité exécutif de la fondation abritée concernée et portent sur un excédent de ressources ou un legs non affecté ; Il n'y a pas eu de renfort en 2025.
- L'éventuel renfort ou consommation de la réserve de la FND-Abitante, soit : +716 k€
- Impacté par le report à nouveau d'une fondation déficitaire à fin 2024 (+16,8 k€)



6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Locaux

Les services de la Fondation sont localisés du 10, rue du Cloître Notre-Dame, dans le 4^{ème} arrondissement de Paris. Ces locaux, partagés avec la Fondation Avenir du Patrimoine, le Fonds des Aidants et le Fonds Cathédrale, sont mis à disposition gracieusement.

La Fondation des Bernardins (Paris), la Fondation KTO (Malakoff), la Fondation Sainte-Geneviève (Nanterre), la Fondation Adveniat (Paris), la Fondation des EDC (Paris), la Fondation du Mont-Saint-Michel (Ardevon), la Fondation Bible et Culture (Paris), la Fondation Saint-Etienne (Meaux), la Fondation de l'abbaye de Lagrasse (Aude), la Fondation des Œuvres du Berry (Bourges), la Fondation Vouloir l'Education (Courbevoie), la Fondation Fraternité de Fondacio (Versailles), La Fondation Hervé Renaudin (Pontoise), le Fonds Créteil (Créteil) et la Fondation des AFC (Paris) disposent de locaux mis à disposition par leurs fondateurs, parfois contre une participation aux charges. Les fondations privées ne disposent pas de locaux spécifiques.

6.2. Effectifs

Les effectifs moyens de la Fondation Notre Dame ont été les suivants en 2025 :

Salariés						
Année	Cadres & assimilés	ETP Cadres	Non-cadres	ETP Non-cadres	Total	Total ETP
2024	26	22,31	1	0,50	27	22,81
2025	20	20,42	1	0,50	21	20,92

Au cours de l'exercice 2025, deux personnes ont intégré la Fondation, un contrat à durée déterminée (CDD) a été reconduit pour assurer un remplacement lié à un congé maladie. Par ailleurs, deux départs ont été enregistrés au cours de la même période, dont l'un a été remplacé dans la foulée.

L'effectif se répartit selon les affectations suivantes, certaines personnes se retrouvant partagées entre plusieurs missions :

Salariés Fondation Notre Dame							
Fondations	Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadres	Non-cadres	ETP Non-cadres	Total	Total ETP
FND Abrisante	2024	22	14,46			22	14,46
	2025	21	14,75			21	14,75
Programme Entraide	2024	11	4,26	1	0,5	12	4,76
	2025	11	3,46	1	0,5	12	3,96
Programme Entraide _Fonds Insertion Logement	2024	3	0,50			3	0,50
	2025	5	0,41			5	0,41
Fonds Les Aidants	2024						
	2025	2	0,15			2	0,15
Fondation Saint-Opportune	2024						
	2025	1	0,10			1	0,10
Fonds Cathédrale	2024	8	2,00			8	2,00
	2025	5	1,76			5	1,76
Fondation Avenir du Patrimoine	2024	2	1,10			2	1,10
	2025	2	1,00			1	1,00

En raison de la présence de fondations abritées, un certain nombre de personnes sont salariées par des structures tierces et sont refacturées - à l'euro prêt - au prorata du temps passé par chacun. Elles peuvent elles-mêmes travailler pour plusieurs fondations abritées. Le tableau tient compte du nombre réel de personnes refacturées et non du nombre de refacturations.

Mise à disposition de personnel						
Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadres	Non-cadres	ETP Non-cadres	Total	Total ETP
2024	16	7,61	9	5,30	25	12,91
2025	16	9,14	9	4,85	25	13,99

6.3. Contribution des bénévoles & contributions volontaires en nature

Les fondations abritées disposent chacune d'un Comité exécutif bénévole composé :

- Pour partie des fondateurs ou représentants des fondateurs ;
- Pour partie de personnes qualifiées.

Seuls sont remboursés les frais de déplacements lorsque les membres en font la demande.

Les fondations abritées, principalement collectrices, et la Fondation Notre Dame elle-même bénéficie de bénévoles réguliers qui apportent leur concours sur de multiples aspects (finances, comptabilité, suivi des projets, gestion de l'immobilier social, gestion des legs et donations, relation avec les donateurs, etc.)

Le barème retenu pour la valorisation du bénévolat est un barème simple et lisible, avec trois niveaux de bénévolat :

- Le temps d'un « administrateur » : valorisé à 4.3 fois le SMIC chargé.
On considère que le travail demandé par un Conseil d'administration, un Comité exécutif, ou encore un Comité de fondation privée, représente l'équivalent d'un jour de travail par bénévole et par Conseil ou Comité,
- Le temps d'un bénévole « cadre » : valorisé à 1,9 fois le SMIC augmenté des charges patronales,
- Le temps d'un bénévole « employé » : valorisé au SMIC augmenté des charges patronales.

Chiffres en euros	Bénévoles			
Fondations	Année	Total	Total ETP	Valorisation
FND Abrisante	2024	18	2,64	165 910
	2025	23	3,12	197 256
Fondation Abbaye de Lagrasse	2024	17	1,95	71 392
	2025	19	1,26	73 543
Fondation Adveniat	2024	11	1,15	78 031
	2025	18	1,14	78 004
Fondation Avenir du patrimoine	2024	6	0,19	9 093
	2025	13	0,35	21 254
Fondation Bible et Culture	2024	10	0,22	17 627
	2025	10	0,22	17 278
Fonds Cathédrale	2024	9	0,17	8 288
	2025	8	0,05	5 538
Fondation des Bernardins	2024	31	1,54	95 115
	2025	37	1,84	116 507
Programme Entraide	2024	5	1,25	71 770
	2025	6	1,45	84 408
Fonds Créteil	2024	8	0,05	5 538
	2025	9	0,20	20 113
Fondation Sainte-Geneviève	2024	19	2,07	180 977
	2025	20	1,99	182 057
Fondation du Mont-Saint-Michel	2024	34	1,14	92 360
	2025	36	0,90	75 723
Fondation des Œuvres du Berry	2024	10	0,51	58 960
	2025	12	0,22	26 083
Fondation KTO	2024	5	0,02	2 308
	2025	12	0,05	6 462
Fondation Saint-Etienne	2024	10	0,06	7 385
	2025	11	0,08	9 692
Fondation AFC	2024	12	0,11	12 031
	2025	12	0,12	12 804
Fondation Hervé Renaudin	2024	13	0,09	9 708
	2025	13	0,71	85 160
Fondation des EDC	2024	14	0,52	46 252
	2025	31	0,67	50 712
Fondation Vouloir l'Education	2024	8	0,74	70 842
	2025	7	0,81	78 648
Fondation Fraternité de Fondacio	2024	12	0,59	70 813
	2025	13	0,53	63 182
Sous-total Abrisante et Collectrices	2024	260	15,04	1 079 937
	2025	310	15,70	1 204 425
Fondations Privées et Patrimoniales	2024	187	0,66	79 385
	2025	197	0,70	83 538
	Total 2024	447	15,70	1 159 322
	Total 2025	507	16,39	1 287 963

Les contributions volontaires en nature sont de 3 ordres :

- Le bénévolat et les mises à disposition de personnel comme évoqué ci-dessus qui peut être affecté aussi bien aux missions sociales, qu'à la recherche de fonds ou au fonctionnement ;
- Les prestations en nature : fourniture gratuite de services ou prestations.
- Les dons en nature, calculés à la valeur du stock ou au prix de revient. Il n'y en a pas eu en 2025.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 : au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ; au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de biens, prestations en nature, personnel bénévole). Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

Contributions volontaires en nature	2025	2024		2025	2024
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	303 718	315 244	1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	1 190 741	1 404 049
Réalisées en France	303 718	315 244	Bénévolat	1 159 321	1 242 834
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	31 419	161 215
			Dons en nature		
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	304 482	332 495			
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	582 540	595 095			
TOTAL	1 190 741	1 242 834	TOTAL	1 190 741	1 404 049
			Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	2 471 483	4 834 467
			(-) utilisation	2 455 812	8 172 997
			(+) report	6 240 836	5 810 012
			Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	6 256 507	2 471 483

6.3.1. Honoraires du Commissaire aux comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent à 85 k€ dont 49 k€ au titre du contrôle légal et 39 k€ au titre des autres services (rapports et attestations pour le comptes des fondations abritées). Ils sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes de la Fondation Abrisante.

6.3.2. Engagements hors bilan

6.3.2.1 Engagements donnés

Chiffres en Euros	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements donnés	11 127 037	8 001 316	2 990 096	135 625

L'essentiel des engagements donnés concerne des projets pour lesquels le Conseil d'Administration ou le Comité d'une Fondation abritée s'engage à soutenir les associations sur leur budget 2026, leur assurant ainsi une visibilité sur leur financement. Une fondation privée consomptible s'est ainsi engagée à financer un million d'euros de projets par an jusqu'à complète consommation de ses fonds.

Engagements donnés	2026	2027 et suivantes
Programme Entraide & Education	2 863 964	1 531 881
FND-Abrisante	576 921	
Fondation des Bernardins	184 083	
Fondation Avenir du Patrimoine	572 055	600 000
Sous-Total fondations collectrices	4 197 023	2 131 881
Sous-Total fondations privées	3 804 293	993 840
Total en €	8 001 316	3 125 721
		11 127 037

6.3.2.2 Engagements reçus

Chiffres en Euros	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements reçus	58 822 646	26 683 661	32 138 985	

La Fondation Notre Dame a enregistré pour plus de 58,82 m€ d'engagements dont 52,63 m€ pour le seul Fonds Cathédrale de Paris pour les travaux post-réouverture. Cet enregistrement des engagements reçus repose sur les conventions de mécénat signées avec les grands mécènes qui prévoient un versement des soutiens financiers au fur et à mesure des appels de fonds de l'établissement public chargé de la restauration de la cathédrale ainsi que des besoins du Programme Cathédrale.

<u>Engagements reçus pour 2026</u>	Assurances- vie	Donations ou DTU antérieures à 2020	Convention d'entreprise et fondation / Don	Total
Fondation des Bernardins	2 801			2 801
Fonds Cathédrale			23 898 607	23 898 607
Fondation KTO	61 431	245 000	50 000	356 431
Programme Entraide & Education			670 000	670 000
Fondation Avenir du Patrimoine			1 755 000	1 755 000
Sous-total Fondations Collectrices	64 232	245 000	26 373 607	26 682 839
Total Fondations Privées et Patrimoniales	0	822	0	822
Total en €	64 232	245 822	26 373 607	26 683 661

<u>Engagements reçus pour 2027 et suivantes</u>	Donations temporaires d'usufruit/Autres	Convention d'entreprise et fondation	Total
Fondation Avenir du Patrimoine		3 405 000	3 405 000
Fonds Cathédrale		28 733 985	28 733 985
Sous-total Fondations Collectrices	Néant	32 138 985	32 138 985
Total Fondations abritées privées	Néant	Néant	Néant
Total en €		32 138 985	32 138 985

6.3.3. Rémunération des dirigeants

Les trois hauts cadres dirigeants de la Fondation Notre Dame étant des bénévoles, ils ne bénéficient d'aucune rémunération à ce titre.